

## A quoi sert l'assurance Auto



1/ À réparer les dommages corporels ou matériels causés aux autres par votre faute :

A travers la garantie Responsabilité Civile, l'assurance auto vous couvre contre les dommages que vous êtes susceptible de causer aux tiers (dommages corporels ou matériels : piétons, autre automobilistes et leur automobile, biens appartenant à autrui, etc..).

2/ A garantir votre défense si vous êtes assigné pour un dommage causé à autrui

Ou à vous permettre d'exercer un recours contre un tiers qui vous aurait causé un dommage :

Elle peut également, à travers la garantie Défense Et Recours, vous permettre de vous défendre, au cas où vous seriez assigné par un tiers ou à exercer un recours contre un tiers responsable de l'accident.

3/ À réparer les dommages corporels causés aux personnes que vous transportez dans votre véhicule ou ceux que vous subissez en tant que conducteur

A travers les garanties Personnes transportées et Protection conducteur

4/ À réparer les dommages causés à votre véhicule :

Les garanties « dommage » ou encore appelées « garanties annexes » à la garantie obligatoire qui est la Responsabilité civile» protègent votre véhicule contre les dommages qu'il peut subir en cas

:

d'incendie,

de vol, y compris poste radio et rétroviseurs

de bris de glaces y compris les rétroviseurs  
de dommage suite à une collision avec un autre véhicule  
ou de dommage avec ou sans collision avec un véhicule , ou un corps fixe ou mobile  
d'inondation : cette garantie est acquise au cas où l'inondation est due à une catastrophe naturelle.  
Sinon, elle doit être achetée pour s'exercer dans le cadre d'une inondation sans que l'état de  
catastrophe naturelle ne soit déclaré par les autorités.

5/ A rembourser par anticipation le restant dû de votre crédit pour le financement de l'acquisition  
de votre véhicule si votre véhicule acheté à crédit ne peut plus être réparé suite à un sinistre, à  
travers la garantie Perte Financière